



Implantation des containers d'ordures ménagères

Par **TOTO**, le **18/05/2012** à **08:25**

Bonjour, je viens d'acquérir un terrain dont la construction de maison a commencé. Nous avons signé le compromis d'achat du terrain lorsque la mairie a décidé d'implanter des containers d'ordures ménagères sur notre futur terrain (coté route) car dans le quartier une riveraine a des problèmes de validité ceci sans prévenir l'ancienne propriétaire du terrain. Il reste encore l'ancien emplacement des containers qui est utilisé au bout de la route du quartier. Quand notre maison sera habitable lorsque nous serons assis sur notre terrasse ou sur notre canapé, nous aurons une vue sur les containers, sans parler des défilés des riverains et les odeurs, l'été dernier des rats se sont réfugiés dans les maisons environnantes. Pouvons nous contester cette implantation de containers ou trouver un terrain d'entente: l'habillage des containers ou un dédommagement. De plus toujours après la signature du compromis d'achat du terrain, la mairie a creusé un fossé pour l'écoulement des eaux pluviales tout le long du terrain coté route pouvons nous prendre a charge l'entretien du fossé et construire notre mur de clôture ras la route pour ne pas perdre un bon nombre de mètres carrés de terrain. Nous vous remercions d'avance de répondre à nos diverses questions.